



CC Anjou Loir et Sarthe (Siren : 200068955)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Tiercé
Arrondissement	Angers
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/11/2016
Date d'effet	31/12/2016

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. JEAN-JACQUES GIRARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	103 rue Darwin
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49125 TIERCÉ
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	28 100
-----------------------------	--------

Densité moyenne 63,01

Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
49	Baracé (214900177)	576
49	Cheffes (214900904)	991
49	Cornillé-les-Caves (214901076)	487
49	Corzé (214901100)	1 834
49	Durtal (214901274)	3 444
49	Étriché (214901324)	1 567
49	Huillé-Lézigné (200085504)	1 342
49	Jarzé Villages (200058923)	2 775
49	La Chapelle-Saint-Laud (214900763)	751
49	Les Rairies (214902579)	1 023
49	Marcé (214901886)	855
49	Montigné-lès-Rairies (214902090)	417
49	Montreuil-sur-Loir (214902165)	577
49	Morannes sur Sarthe-Daumeray (200064566)	3 697
49	Seiches-sur-le-Loir (214903338)	3 025
49	Sermaise (214903346)	324
49	Tiercé (214903478)	4 415

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Aménagement, entretien et gestion du service d'eau potable. Pour cette compétence, et par dérogation aux dispositions prévues à l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes est autorisée à adhérer à un ou plusieurs syndicats mixtes sans solliciter l'accord des conseils municipaux des membres de la communauté de communes.</i>
- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>RS</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>Entretien et signalétique des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Basses Vallées Angevines ? Conduite et financement des actions visant à préserver les espaces naturels par le maintien de la biodiversité, la sensibilisation et l'éducation des publics, le maintien des paysages, la connaissance des milieux et paysages ; ? Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la</i>

gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan climat-air-énergie territorial.

Sanitaires et social

- Action sociale

Politique et coordination d'actions d'intérêt communautaire en faveur des seniors. Politique et actions d'intérêt communautaire en faveur des publics en difficulté.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

o La liste des équipements d'intérêt communautaire (DCC n° 2018.08.08 du 18/10/2018 ? Annexe aux statuts, version octobre 2018) : ? Piscine de Durtal ? Transport des scolaires vers les équipements aquatiques ? Future Bibliothèque-Médiathèque de Durtal

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

III-2 ? Petite enfance Politique en faveur de l'enfance : création, extension et gestion de pôles multi-accueil, crèches, micro-crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles. III-3 ? Enfance jeunesse Politique en faveur de la jeunesse : création, extension et gestion : ? d'accueil de loisirs (ALSH), ? d'accueil de loisirs jeunes, espaces jeunes. Mise en œuvre de contrats au bénéfice des jeunes. III-4 ? Actions culturelles ? Mise en réseau des équipements culturels, ? Coordination de la programmation culturelle, ? Soutien aux acteurs culturels du territoire jugés d'intérêt communautaire, ? Soutien aux associations et actions d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- Promotion du tourisme dont la création et la gestion d'un office de tourisme. - Construction, entretien, gestion et promotion des équipements touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

RAS

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

RAS

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique : Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L. 1425-1 du CGCT.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public ou de relais de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.

- Autres

* Maisons de services au public Création et gestion de maisons de services au public ou de relais de services au public et définition des obligations de service public y afférentes. * Observatoire du logement. * Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
49	SM intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (254901309)	SM fermé	833 602
49	Syndicat d'eau de l'Anjou (200077402)	SM fermé	157 620
72	SM de l'Argance (200080703)	SM fermé	8 525
49	SM des basses vallées angevines et de la Romme (200080828)	SM fermé	424 595
49	SMO "Anjou Numérique" (200052587)	SM ouvert	545 368
49	SM du bassin de l'Authion et de ses affluents (200050441)	SM ouvert	341 092
49	Pôle métropolitain Loire Angers (254902034)	SM fermé	387 677
49	SM d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités Angers Marcé (254902547)	SM fermé	330 101
49	SICTOM Loir et Sarthe (254900517)	SM fermé	44 840
49	SM Anjou Hortipole (254902141)	SM fermé	7 356

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)